Ville de Bonnières-sur-Seine
Département des Yvelines

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 23 avril 2026

Date d'affichage et de mise en ligne de la liste des délibérations : 30 avril 2026

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Ville de Bonnières-sur-Seine
Département des Yvelines

Bonnières-sur-Seine, le 23 avril 2026

Mesdames, Messieurs les Elus, Cher.e.s Collègues,
Monsieur le Directeur Général des Services,

En application de l'article L2121-17 article 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Conseil Municipal** de Bonnières-sur-Seine se réunira en séance ordinaire, en mairie - salle du Conseil Municipal, le :

Mercredi 29 avril 2026 – 20h00

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 tenue lors de la précédente mandature	
Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026	
Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026	
2026-024	Vote des taux d'imposition 2026 - Rapporteur : M. le maire
2026-025	Approbation du budget Primitif 2026 – Ville - Rapporteur : M. le maire
2026-026	Approbation du budget primitif 2026 – budget annexe régie de l'eau - Rapporteur : M. Desmousseaux
2026-027	Cession au profit du département des Yvelines des parcelles A 894 et A 897 pour l'implantation d'une maison médicale départementale – Rapporteur : M. Desmousseaux
2026-028	Cession au profit des riverains directs de la parcelle ZA 281 place Alphonse Georges Poulain – Rapporteur : M. Desmousseaux
2026-029	Proposition d'une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Rapporteur : M. le maire
2026-030	Subvention Ecole Saint Louis - Rapporteur : Mme Crochet

Le Maire,

Cyril SAMSON

Mairie de Bonnières-sur-Seine - 7, rue Georges Herrewyn 78270 BONNIERES-SUR-SEINE
☎ : 01.30.98.98.50 - accueil@bonnieres-sur-seine.com - https://www.bonnieres-sur-seine.fr

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Le **mardi 29 avril de l'an deux mille vingt-six** à 20 heures 09, le Conseil Municipal légalement convoqué, a tenu une réunion dans la salle du Conseil Municipal, sise Hôtel de Ville 7 rue Georges Herrewyn à Bonnières-Sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Cyril SAMSON, maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée. Le quorum était atteint.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS
M. Cyril SAMSON, Mme Nicole MENDRET, M. Benoit DESMOUSSEAUX, Mme Gwendoline CROCHET, M. Jean-Luc COQUEREL, Mme Christine DUARTE, M. David QUESNEL, Mme Carole DUCLOS, M. Jean-Louis ROUXEL, M. Rudy VIROLAN, Mme Bigué GAUDEFROY, M. Gael REAU, M. Manuel SANCHEZ, Mme Florence HARISMENDY, M. Gilles JONQUE, Mme Marie-Aline LAMPIN, Mme Christine DURAND, M. Daniel ROUX.

ABSENTE EXCUSEE
Mme Florence BERRIOT

ABSENTS
M. Jean-Marc POMMIER
Mme Gaelle AUFFRET
Mme Suzy NDAO

AVAIENT DONNE POUVOIR
Mme Emilie LANOIS à M. Cyril SAMSON
M. Claude LAIGNEAU à Mme Gwendoline CROCHET
Mme Marguerite MPASI à Mme Carole DUCLOS
M. Thibault CLAISSE à M. Jean-Luc COQUEREL
Mme Karine GABEL à Mme Bigué GAUDEFROY
M. Firmin ZOUGA à Mme Christine DUARTE
M. Jean-Baptiste MOTTO à M. Daniel ROUX

SECRETAIRE DE SEANCE
Mme Christine DUARTE

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des membres présents et donne la liste des pouvoirs.

Mme Christine DUARTE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été déposée sur table avant l'ouverture de la séance. Cette délibération porte sur la présentation des rapports annuels sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour les exercices 2024 et 2025. Cette délibération fait suite à la relance du Bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture concernant l'absence de fléchage du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour les exercices 2024 et 2025.
L'inscription sur table se justifie par le caractère urgent de devoir régulariser et se mettre en conformité avec la loi., afin de protéger les futures dotations contre tout risque de blocage ou de

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

minoration. C'est une mesure de protection des intérêts financiers de la commune qui doit primer sur les contraintes de calendrier.

L'ajout à l'ordre du jour de la séance du présent conseil municipal, de la « délibération n°2026-031 – Présentation des rapports annuels sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) pour les exercices 2024 et 2025 « est approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour modifié :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 tenue lors de la précédente mandature	
Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026	
Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026	
2026-024	Vote des taux d'imposition 2026
2026-025	Approbation du budget Primitif 2026 – Ville
2026-026	Approbation du budget primitif 2026 – budget annexe régie de l'eau
2026-027	Cession au profit du département des Yvelines des parcelles A 894 et A 897 pour l'implantation d'une maison médicale départementale
2026-028	Cession au profit des riverains directs de la parcelle ZA 281 place Alphonse Georges Poulain
2026-029	Proposition d'une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
2026-030	Subvention Ecole Saint Louis
2026-031	Présentation des rapports annuels sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour les exercices 2024 et 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 tenue lors de la précédente mandature :
M. le maire demande s'il y a des observations - Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 : M. le maire demande s'il y a des observations - Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 : M. le maire demande s'il y a des observations - Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération N°2026-024 **RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**
Objet : Vote des taux des impositions directes locales pour 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants (Livre III),

VU le Code Général des Impôts,

VU la Loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances en date du 15 avril 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de voter le taux des impôts locaux pour 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** les taux des impositions directes locales pour l'année 2026 comme suit :
 - **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : 26,00 %**
 - **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES : 44,00 %**
 - **TAXE D'HABITATION** (*Résidences secondaires, logements vacants et certaines fondations)* **: 8,26 %**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259, à le notifier à l'Administration des Impôts et à la Sous - Préfecture en ce sens.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération N°2026-025 **RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**
Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

VU la délibération relative au débat d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission des finances du 15 avril 2026,

Considérant que le budget primitif constitue l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice 2026,

Considérant que les orientations budgétaires ont été préalablement débattues conformément aux dispositions en vigueur

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Considérant le projet de budget primitif 2026 joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 de la commune, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**5 516 000,00 €**	**5 516 000,00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	**423 291,07 €**	**580 000,00 €**

Le budget primitif 2026 est adopté sans reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent**.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM MOTTO et ROUX)

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	423 291,07	580 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	423 291,07	580 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 516 000,00	5 516 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 516 000,00	5 516 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	5 939 291,07	6 096 000,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifient un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Commune de Bonnières sur Seine (M57) - Commune de Bonnières sur Seine - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 179 638,55	0,00	154 427,07	154 427,07	154 427,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 189 638,55**	**0,00**	**164 427,07**	**164 427,07**	**164 427,07**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 000,00	0,00	257 164,00	257 164,00	257 164,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**260 000,00**	**0,00**	**257 164,00**	**257 164,00**	**257 164,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	80 888,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 530 504,90**	**0,00**	**421 591,07**	**421 591,07**	**421 591,07**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*4 000,00*		*1 700,00*	*1 700,00*	*1 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***4 000,00***		***1 700,00***	***1 700,00***	***1 700,00***
TOTAL		**1 534 504,90**	**0,00**	**423 291,07**	**423 291,07**	**423 291,07**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**423 291,07**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B6).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	250 019,00	0,00	15 732,00	15 732,00	15 732,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**250 019,00**	**0,00**	**15 732,00**	**15 732,00**	**15 732,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	367 285,80	0,00	182 968,00	182 968,00	182 968,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**517 285,80**	**0,00**	**182 968,00**	**182 968,00**	**182 968,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**767 304,80**	**0,00**	**198 700,00**	**198 700,00**	**198 700,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*407 864,31*		*381 300,00*	*381 300,00*	*381 300,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***407 864,31***		***381 300,00***	***381 300,00***	***381 300,00***
TOTAL		**1 175 169,11**	**0,00**	**580 000,00**	**580 000,00**	**580 000,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**580 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**379 606,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Commune de Bonnières sur Seine (M57) - Commune de Bonnières sur Seine - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Commune de Bonnières sur Seine (M57) - Commune de Bonnières sur Seine - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 016 722,69	0,00	1 768 246,00	1 768 246,00	1 768 246,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 003 646,09	0,00	2 988 650,00	2 988 650,00	2 988 650,00
014	Atténuations de produits	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	446 611,00	0,00	315 950,00	315 950,00	315 950,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**5 477 479,78**	**0,00**	**5 072 845,00**	**5 072 845,00**	**5 072 845,00**
66	Charges financières	94 000,00	0,00	58 855,00	58 855,00	58 855,00
67	Charges spécifiques (3)	2 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 579 079,78**	**0,00**	**5 134 700,00**	**5 134 700,00**	**5 134 700,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*407 864,31*		*381 300,00*	*381 300,00*	*381 300,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***407 864,31***		***381 300,00***	***381 300,00***	***381 300,00***
TOTAL		**5 986 944,09**	**0,00**	**5 516 000,00**	**5 516 000,00**	**5 516 000,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**5 516 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	126 500,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations du RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	310 500,00	0,00	316 300,00	316 300,00	316 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 689 167,00	0,00	1 621 765,00	1 621 765,00	1 621 765,00
731	Fiscalité locale	2 072 212,00	0,00	2 286 065,00	2 286 065,00	2 286 065,00
74	Dotations et participations (3)	1 263 060,11	0,00	1 186 706,00	1 186 706,00	1 186 706,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	55 500,00	0,00	33 465,00	33 465,00	33 465,00
Total des recettes de gestion courante		**5 486 929,11**	**0,00**	**5 509 300,00**	**5 509 300,00**	**5 509 300,00**
76	Produits financiers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**5 486 979,11**	**0,00**	**5 514 300,00**	**5 514 300,00**	**5 514 300,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*4 000,00*		*1 700,00*	*1 700,00*	*1 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***4 000,00***		***1 700,00***	***1 700,00***	***1 700,00***
TOTAL		**5 490 979,11**	**0,00**	**5 516 000,00**	**5 516 000,00**	**5 516 000,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**5 516 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**379 600,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le délai du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération N°2026-026 **RAPPORTEUR : M. DESMOUSSEAUX**
Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux de l'eau,

VU la délibération relative au débat d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission des finances du 15 avril 2026,

Considérant que le budget primitif constitue l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du service de l'eau pour l'exercice 2026,

Considérant que les orientations budgétaires ont été préalablement débattues conformément aux dispositions en vigueur,

Considérant le projet de budget primitif 2026 joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESMOUSSEAUX, adjoint au maire, et après en avoir délibéré, décide

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du Service de l'Eau, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	**551 000,00 €**	**551 000,00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	**103 336,00 €**	**132 500,00 €**

Le budget primitif 2026 est adopté sans reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent**.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM MOTTO et ROUX)

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	551 000,00	551 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	551 000,00	551 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	103 336,00	132 500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	103 336,00	132 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	654 336,00	683 500,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)
(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	308 166,60	0,00	288 500,00	288 500,00	288 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	106 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**541 166,59**	**0,00**	**395 500,00**	**395 500,00**	**395 500,00**
66	Charges financières	29 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	9 500,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**581 666,59**	**0,00**	**418 500,00**	**418 500,00**	**418 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*136 000,00*		*132 500,00*	*132 500,00*	*132 500,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***136 000,00***		***132 500,00***	***132 500,00***	***132 500,00***
TOTAL		**717 666,59**	**0,00**	**551 000,00**	**551 000,00**	**551 000,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	551 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	536 000,00	0,00	536 000,00	536 000,00	536 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**536 100,59**	**0,00**	**536 000,00**	**536 000,00**	**536 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**538 100,59**	**0,00**	**538 000,00**	**538 000,00**	**538 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*13 000,00*		*13 000,00*	*13 000,00*	*13 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***13 000,00***		***13 000,00***	***13 000,00***	***13 000,00***
TOTAL		**551 100,59**	**0,00**	**551 000,00**	**551 000,00**	**551 000,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	551 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**119 500,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondent à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - BP - 2026

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	1 336,00	1 336,00	1 336,00
21	Immobilisations corporelles	542 706,12	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**572 706,12**	**0,00**	**5 336,00**	**5 336,00**	**5 336,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**85 000,00**	**0,00**	**85 000,00**	**85 000,00**	**85 000,00**
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**657 706,12**	**0,00**	**90 336,00**	**90 336,00**	**90 336,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*13 000,00*		*13 000,00*	*13 000,00*	*13 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***13 000,00***		***13 000,00***	***13 000,00***	***13 000,00***
TOTAL		**670 706,12**	**0,00**	**103 336,00**	**103 336,00**	**103 336,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 336,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - BP - 2026

Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*136 000,00*		*132 500,00*	*132 500,00*	*132 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***136 000,00***		***132 500,00***	***132 500,00***	***132 500,00***
TOTAL		**136 000,00**	**0,00**	**132 500,00**	**132 500,00**	**132 500,00**
						+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)						**0,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**132 500,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**119 500,00**

(1) cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	288 500,00		288 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	108 000,00		108 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	21 000,00	*0,00*	21 000,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	*0,00*	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*132 500,00*	132 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*	0,00	*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**418 500,00**	***132 500,00***	**551 000,00**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**551 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*13 000,00*	13 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 000,00	*0,00*	85 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 336,00	0,00	1 336,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**90 336,00**	***13 000,00***	**103 336,00**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**103 336,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - Régie des Eaux de Bonnières sur Seine - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	536 000,00		536 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**538 000,00**	***13 000,00***	**551 000,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**551 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		132 500,00	132 500,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		0,00	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		0,00	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***132 500,00***	**132 500,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**132 500,00**

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération N°2026-027 **Rapporteur : Monsieur DESMOUSSEAUX**

Objet : Cession au profit du Département des Yvelines des parcelles cadastrées A 894 et A 897, situées aux Terres à Filasse, en vue de l'implantation d'une maison médicale départementale

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par le Département des Yvelines pour l'acquisition d'une emprise foncière de 1 709 m², extraite des parcelles cadastrées section A 894 (1 666 m²) et A 897 (43 m²), issues des parcelles A 880 et A 881, situées aux Terres à Filasse, pour l'implantation d'une maison médicale départementale,

Vu la proposition formulée, par courrier du 16 décembre 2025, par le Département des Yvelines d'acquérir l'emprise de 1 709 m² pour un euro (1€),

Vu le procès-verbal du commissaire de justice Ramel, Janas et Associés du 19 novembre 2025,

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) du 24 novembre 2025,

Vu l'avis rendu par la Direction de l'immobilier de l'État (France Domaine),

Vu la délibération n° 2025-062 du 18 décembre 2025 portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles A 880p (1 666 m²) et 881p (43 m²) d'une superficie de 1 709 m²,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. DESMOUSSEAUX, adjoint au maire, et en avoir délibéré :

- **Décide** la cession des parcelles cadastrées section A 894 (1 666 m²) et A 897 (43 m²) d'une superficie totale de 1 709 m², issues des parcelles A 880 et 881 au profit du Département des Yvelines
- **Fixe** le prix de cession à UN EURO (1 €), l'ensemble des frais d'acte étant à la charge de l'acheteur
- **Précise** que la commune s'est engagée à prendre en charge, selon les prescriptions du département des Yvelines, les frais liés au passage sur le site d'un commissaire de justice constatant la désaffectation et le déclassement des parcelles, pour un montant de 630,00 euros
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération N°2026-028 **Rapporteur : Monsieur DESMOUSSEAUX**

Objet : Cession au profit des riverains directs de la parcelle ZA 281 place Alphonse Georges Poulain

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par les riverains directs pour l'acquisition d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée section ZA 281 située en contigu de leur propriété

Vu le courrier d'acceptation de la commune en date du 4 avril 2017 proposant la cession de ce bien au prix de 5 €/m² pour une superficie de 126 m², hors frais notariés à la charge de l'acquéreur conformément à l'article 1593 du Code Civil, pour un montant de 1 245 euros

Vu la promesse de vente signée du 24 octobre 2025,

Vu le projet de procès-verbal de délimitation,

Vu le plan de division et de reconnaissance de limite de propriété,

Vu que la commune de Bonnières-sur-Seine s'est engagée à prendre en charge les frais liés à la division et au bornage de la parcelle, pour un montant de 1 530,00 euros

Vu la délibération n° 2025-063 du 18 décembre 2025, par laquelle la commune a procédé à la désaffection et au déclassement de la parcelle ZA 281 (126 m²)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESMOUSSEAUX, adjoint au maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** la cession de de la parcelle ZA 281 (126 m²) rue Alphonse Georges Poulain, au profit des riverains directs,

- **Fixe** le prix de cession à mille deux cent quarante-cinq euros (1 245 €), frais notariés à la charge de l'acquéreur,

- **Précise** que la commune s'est engagée à prendre en charge les frais liés à la division et au bornage de la parcelle, pour un montant de mille cinq centre trente euros (1 530,00 euros)

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

- **Dit** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération N°2026-029 **Rapporteur : Monsieur le maire**

Objet : Proposition d'une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement du Conseil municipal,

Considérant que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants,

Considérant que ces commissaires sont désignés par la Direction départementale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal, en nombre double,

Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions fixées par l'article 1650 du Code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- **ARRETE** la liste de présentation des contribuables, en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, composée de :
-

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Mme Nicole MENDRET	Mme Christine DUARTE
M. Benoit DESMOUSSEAUX	M. Claude LAIGNEAU
M. Jean-Luc COQUEREL	M. Jean-Louis ROUXEL
M. David QUESNEL	Mme Emilie LANOIS
M. Thibault CLAISSE	M. Manuel SANCHEZ
Mme Florence BERRIOT	Mme Florence HARISMENDY
M. Gael REAU	M. Gilles JONQUE
M. Alexandre TEINTURIER	Mme Marine-Aline LAMPIN
Mme Hanan KHAZZAR	M. Firmin ZOUGA
M. Dominique CURUTCHET	Mme Christine DURAND
Mme Nadège COMPAIN	Mme Karine GABEL
M. Mickael ANGELO	Mme Gwendoline CROCHET
Mme Sandrine THOREL	Mme Carole DUCLOS
M. Gerard DUBOIS	Mme Marguerite MPASI
M. Louis GOMEZ	M. Rudy VIROLAN
M. César BASTILLE	Mme Bigué GAUDEFROY

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

- **PRECISE** que cette liste sera transmise à la Direction départementale des finances publiques, qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération N°2026-030 **Rapporteur : Mme Gwendoline Crochet**

Objet : Subvention 2026 - Ecole Saint Louis

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.442-5 relatif à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Considérant que l'école Saint Louis est une école privée sous contrat d'association avec l'État, accueillant 42 élèves domiciliés sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Gwendoline CROCHET, adjointe au maire, et en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à l'école Saint Louis au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 17 111,00 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif principal de la commune exercice 2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette participation financière

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération N°2026-031 **Rapporteur : Monsieur le maire**

Objet : Présentation des rapports annuels sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - Exercices 2024 et 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions relatives au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF),

Vu les notifications d'attribution du FSRIF au titre des années 2024 et 2025,

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Vu les rapports présentés par le Maire relatif à l'utilisation des crédits perçus au titre du FSRIF pour les exercices 2024 et 2025,

Considérant que la commune de Bonnières-sur-Seine a bénéficié, au titre de l'année 2024, d'une attribution du FSRIF d'un montant de 401 688 €,

Considérant que la commune de Bonnières-sur-Seine a bénéficié, au titre de l'année 2024, d'une attribution du FSRIF d'un montant de 434 285 €,

Considérant que ces rapports ont pour objet de présenter les actions financées grâce à ces dotations,

Considérant les rapports présentés en annexe,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en avoir délibéré,
décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) au titre des exercices 2024 et 2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération 2026/031 - Annexe 1

Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)
Exercice 2024

2024	Dépenses de fonctionnement (en euros)		Dépenses d'investissement (en euros)		Total (en euros)		Contribution FSRIF [année N]
	Montant global	*Dont FSRIF*	Montant global	*Dont FSRIF*	Montant global	*Dont FSRIF*	
Services généraux			253 726 €	107 865 €	253 726 €	107 865 €	107 865 €
Sécurité			100 184,93 €	41 092,00 €	100 184,93 €	41 092,00 €	41 092,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			42 711,00 €	12 385,00 €	42 771,00 €	12 385,00 €	12 385,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	14 727,00 €	7 360,00 €	115 986,34 €	48 996,00 €	130 713,34 €	56 356,00 €	56 356,00 €
Santé et action sociale	121 500,00 €	51 750,00 €	0,00 €	0,00 €	121 500,00 €	51 750,00 €	51 750,00 €
Aménagement des territoires et habitat			63 908,00 €	22 955,00 €	63 908,00 €	22 955,00 €	22 955,00 €
Action économique			2 067,70 €	1 035,00 €	2 067,70 €	1 035,00 €	1 035,00 €
Environnement			77 487,50 €	30 745,00 €	77 487,50 €	30 745,00 €	30 745,00 €
Transports			173 013,25 €	77 505,00 €	173 013,25 €	77 505,00 €	77 505,00 €
TOTAL	136 227,00 €	59 110,00 €	829 084,72 €	342 578,00 €	965 311,72 €	401 688,00 €	401 688,00 €

Ville de Bonnières-sur-Seine
Département des Yvelines

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

Délibération 2026/031 - Annexe 2

Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)
Exercice 2025

2025	Dépenses de fonctionnement (en euros)		Dépenses d'investissement (en euros)		Total (en euros)		Contribution FSRIF [année N]
	Montant global	*Dont FSRIF*	Montant global	*Dont FSRIF*	Montant global	*Dont FSRIF*	
Services généraux			298 227 €	85 000 €	298 227 €	85 000 €	85 000 €
Sécurité			101 232,50 €	47 000,00 €	101 232,50 €	47 000,00 €	47 000,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			184 278,72 €	48 250,00 €	184 278,72 €	48 250,00 €	48 250,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			461 033,02 €	125 000,00 €	461 033,02 €	125 000,00 €	125 000,00 €
Santé et action sociale	121 500,00 €	51 750,00 €			121 500,00 €	51 750,00 €	51 750,00 €
Aménagement des territoires et habitat			193 224,29 €	73 285,00 €	193 224,29 €	73 285,00 €	73 285,00 €
Transports			15 456,64 €	4 000,00 €	15 456,64 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	121 500,00 €	51 750,00 €	1 253 452,17 €	382 535,00 €	1 374 952,17 €	434 285,00 €	434 285,00 €

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749

L’ordre du jour étant terminé – M. le maire clôt la séance

Fin de la séance : 20H45

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Bonnières-sur-Seine
https://www.intramuros.org/bonnieres-sur-seine/documents_administratifs/86749